



Commissariat général au développement durable

Prix de l'électricité et du gaz en France et dans l'Union européenne en 2016 : méthodologie

Les données proviennent de l'enquête sur les prix de l'électricité et du gaz d'Eurostat, prévue par la directive 2008/92/CE instaurant une transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Le champ de la directive, et donc de cette publication, exclut les entreprises très consommatrices. Sur demande d'Eurostat, cette enquête a été étendue aux entreprises non industrielles et aux ménages.

La directive 2008/92/CE vise à mesurer le prix moyen réel. Toutes les formules tarifaires, ainsi que tous les clients, qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre, sont donc considérés.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs est ainsi invité à répartir ses clients selon des tranches de consommation annuelle prédéfinies et à donner pour chaque tranche les volumes consommés et les prix effectifs facturés au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'énergie par tranche de consommation.

Les prix incluent les redevances d'utilisation du réseau et l'énergie consommée, plus les autres charges (coûts liés à la capacité, à la commercialisation et à la location du compteur), mais le coût de raccordement initial n'y figure pas. Pour les entreprises, on s'intéresse au prix hors TVA et non au prix TTC car la TVA est récupérable.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site <http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database> (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »).

Pour rendre plus lisible cette information, il a été nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui a été utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Enfin, les prix relatifs à chacun des deux semestres d'une année ont été agrégés pour obtenir un prix unique, toujours à partir de la structure de consommation de la France.

Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pas pu être renseignés faute de client, le prix imputé est la moyenne européenne.

Pour les clients résidentiels, des prix moyens exprimés en parité de pouvoir d'achat (euros PPA) ont été calculés à partir des prix élémentaires PPA présents sur le site d'Eurostat et de la méthode d'agrégation exposée ci-dessus. Les résultats PPA ont ensuite été « normalisés » de façon à ce que le prix TTC, qu'il soit mesuré ou non en PPA, soit le même en France.

Pour le gaz, certains pays européens n'ont pas transmis de données, comme la Finlande pour les prix aux ménages. C'est également le cas de Malte et de Chypre, car le gaz n'y est pas disponible comme source d'énergie.

La zone euro (ZE18) comprenait 18 pays en 2014 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la zone euro (ZE19) comprend également la Lituanie. Ce document utilise des données de la ZE19.

Service de la donnée et des études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr